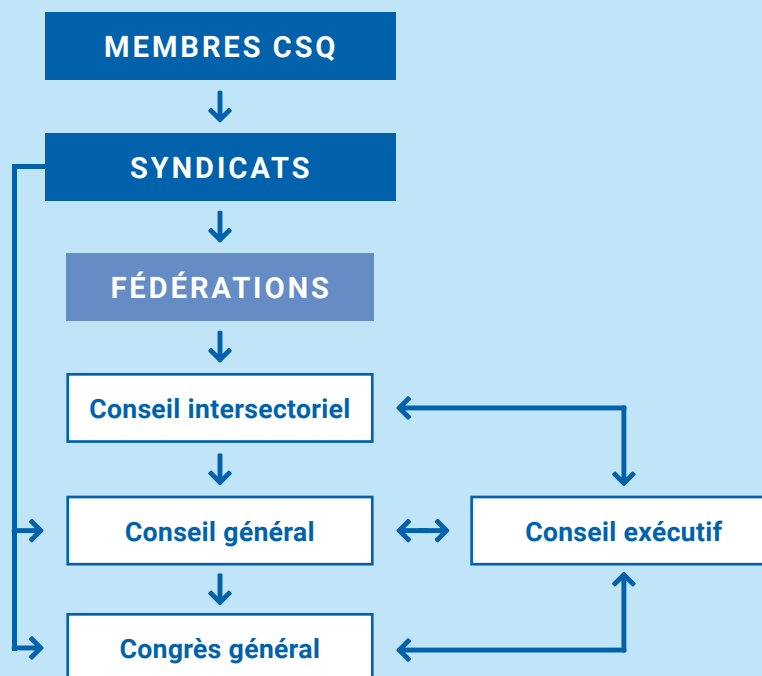


UNE DÉMOCRATIE SYNDICALE EXEMPLAIRE

À la CSQ, nous favorisons les débats sains, gouvernons par consensus dans certains lieux de décisions, reconnaissons le pluralisme des idées et respectons le droit à la dissidence. Nous nous engageons également à améliorer la participation des femmes par l'implantation de mesures d'accès à l'égalité.

Notre structure démocratique



Nos instances

Instances	Qui siège à cette instance?	Quels sont les principaux rôles?
Conseil exécutif (CE)	Le CE est composé de cinq membres élus au Congrès général qui assument : → la présidence; → les trois vice-présidences; → le poste du secrétariat et de la trésorerie.	Le CE : → assure la direction de la CSQ; → établit les priorités; → élabore les plans d'action; → représente publiquement la CSQ.
Conseil intersectoriel (CI)	Le CI est composé d'une trentaine de personnes élues issues : → des fédérations; → de l'AREQ; → du Regroupement des unités catégorielles (RUC); → des membres du CE.	Le CI : → participe à la préparation du plan d'action et du budget; → joue un rôle consultatif sur les grands dossiers de l'organisation afin qu'ils soient en phase avec les orientations du Congrès général et les réalités des membres.
Conseil général (CG)	Le CG est composé d'environ 300 personnes déléguées représentant : → les syndicats; → les fédérations; → l'AREQ; → le RUC. La délégation de chaque syndicat est établie au prorata du nombre de membres qu'il représente.	Le CG : → gouverne la CSQ entre les congrès triennaux en se réunissant quatre fois par année; → effectue le suivi des décisions du Congrès général; → adopte les plans d'action et le budget; → procède à l'élection des membres des comités statutaires et des comités du conseil général.
Congrès général	Le Congrès général est composé d'environ 1 000 personnes déléguées issues de tous les syndicats. Les délégations sont établies au prorata de l'effectif des syndicats. Des congrès extraordinaires peuvent être convoqués, au besoin.	Le Congrès général : → représente l'autorité suprême de la CSQ; → détermine les politiques, les priorités, les objectifs principaux ainsi que les grandes lignes d'action pour un triennat; → modifie les statuts, au besoin.

Le conseil exécutif



Éric Gingras
Président

Éric Gingras a été réélu, en juin 2024, pour un deuxième mandat à la présidence de la CSQ. Enseignant au primaire de formation, il s'est rapidement impliqué syndicalement comme délégué à partir de 1997. Il a été vice-président de la section Marie-Victorin du Syndicat de Champlain (CSQ) de 2007 à 2013 et en a ensuite assuré la présidence, de 2013 à 2021.



Anne Dionne
Deuxième
vice-présidente

Anne Dionne a été réélue, en juin 2024, pour un troisième mandat à la deuxième vice-présidence de la Centrale. Elle a été présidente de la Fédération du personnel de soutien de l'enseignement supérieur (FPSES-CSQ) de 2013 à 2018. Elle était technicienne en génie mécanique à Polytechnique Montréal.



**Nadine
Bédard-St-Pierre**
Première
vice-présidente

Nadine Bédard-St-Pierre a été élue première vice-présidente de la CSQ en juin 2024. Enseignante de science politique au collégial, elle a cumulé plusieurs rôles pendant son parcours syndical. Elle a notamment présidé le Syndicat des professeures et professeurs du Cégep de Sainte-Foy et a occupé le poste de vice-présidente de la Fédération de l'enseignement collégial (FEC-CSQ).



Pascal Côté
Troisième
vice-président

Pascal Côté a été élu à la troisième vice-présidence de la CSQ en juin 2024. Enseignant en mathématiques au secondaire, il était président du Syndicat de l'enseignement de la Côte-du-Sud (CSQ) depuis 2002.



Luc Beauregard
Secrétaire-trésorier

Luc Beauregard a été réélu, en juin 2024, pour une troisième fois au poste de secrétaire-trésorier de la CSQ. Il a été président du Syndicat de l'enseignement Val-Maska (CSQ) de 2002 à 2018. Il était enseignant en mathématiques au secondaire.



Les membres du comité exécutif de la CSQ (dans l'ordre habituel) :
Nadine Bédard-St-Pierre, Anne Dionne, Éric Gingras, Pascal Côté et Luc Beauregard.